

Tarbes, le 12 septembre 2016.



Hautes-Pyrénées
académie
toulouse

Dossier suivi par
M. MONTEBELLO
Principal adjoint

Téléphone
05.31.74.30.40
Fax
05.62.61.95.64
Mél.
0650740b
@ac-toulouse.fr

6 bd du Maréchal Juin
65000 TARBES

Objet : réunion d'information sur l'élection des parents au Conseil d'Administration du Collège.

Madame, Monsieur,

Le lundi 19 septembre 2015 au réfectoire du collège à 18 heures il sera présenté le cadre (vie au collège et rôle des différents organes comme le Conseil d'Administration par exemple) et la forme des élections des représentants des parents d'élèves au collège.

Plusieurs possibilités de constitution de liste sont possibles ; les représentants des associations de parents d'élèves ainsi que ceux qui désireraient se grouper en vue de constituer une liste vont être amenés à se faire connaître.

Pour ces raisons le calendrier des opérations électorales sera lui aussi présenté. Certain de l'intérêt pour la vie de l'établissement et la scolarité de votre enfant, je m'associe au Conseil d'Administration 2015-2016 pour vous remercier de votre présence.

Le Conseil d'Administration :

- fixe les principes de mise en oeuvre de l'autonomie pédagogique et éducative
- adopte le projet d'établissement et approuver le contrat d'objectifs ;
- adopte le budget, le règlement intérieur de l'établissement ;
- donne son accord sur les orientations relatives à la conduite du dialogue avec les parents d'élèves, sur la programmation et les modalités de financement des voyages scolaires ;
- délègue certaines de ses attributions à la commission permanente ;
- adopte le plan de prévention violence.
- *La représentation des parents d'élèves au conseil d'administration conditionne la composition de certaines autres*

Comment voter ?

Calendrier du vote

Chacun des deux parents est électeur et éligible quelle que soit sa situation matrimoniale et sa nationalité sous réserve de ne s'être pas vu retirer l'autorité parentale. Les parents expriment leur suffrage au bureau de vote ou par correspondance.

Le vote direct

Il s'effectue dans les bureaux de vote mis en place dans les écoles, les collèges et les lycées. L'électeur glisse son bulletin de vote dans une enveloppe et la dépose dans l'urne. Il appose ensuite sa signature sur la liste électorale.

Le vote par correspondance

Vivement recommandée aux familles, cette procédure permet d'éviter les contraintes liées à un déplacement jusqu'au bureau de vote tout en présentant les garanties de confidentialité requises. Les conditions de ce vote sont clairement indiquées dans le matériel de vote transmis aux familles. Ces documents relatifs aux élections comportent, outre la liste des candidats et les professions de foi, trois enveloppes numérotées garantissant l'anonymat du vote.

Arrêt de la liste électorale et Communication de la liste des parents d'élèves (sous réserve de l'accord exprès de ceux-ci): vendredi 16 septembre 2016

Date limite de dépôt des listes de candidatures lundi 26 sept.-16/ 0h00

Date du scrutin puis proclamation des résultats par affichage vendredi 07 octobre 2016

LE PRINCIPAL DU COLLEGE PYRENEES

